

Centre de Formation

Durée

4.00 jour(s)
28:00 heures

Public

La formation s'adresse à tout chargé de travaux travaillant en Zone Contrôlée sur une INB EDF et devant renouveler son habilitation RP2

Objectifs de la formation

Permettre aux chargés de travaux d'encadrer ou de réaliser une intervention, seul ou en équipe en Zone Contrôlée sur un CNPE d'EDF. Cette formation donne le niveau de connaissance permettant la délivrance de l'habilitation RP2.

Programme

- Les concepts de base de la RP sur une INB
- L'organisation radioprotection sur INB
- Lien entre les risques radiologiques, modes d'exposition et parades associées
- Le comportement, les procédures et consignes à faire respecter, y compris en zone orange et rouge
- L'explication des principes de la démarche ALARA et de la propreté radiologique à son équipe
- Le suivi dosimétrique d'un chantier
- Les conséquences du risque radiologique
- Les règles d'installation, de maintien et de repli d'un chantier en zone contrôlée
- Les principaux matériels de radioprotection
- Les règles de bases concernant les déchets et les effluents radioactifs
- La conduite à tenir en cas de situation radiologique dégradée
- La mise en situation sur chantier-école portant sur l'ensemble des domaines précités

Méthodes et supports

- Progression pédagogique par objectifs
- Méthode participative
- Alternance de séquences théoriques et d'exercices pratiques
- Chantier-école conforme au cahier des charges CEFRI

Prérequis

1. Maîtrise de la langue d'enseignement : Français lu, écrit, parlé
2. Être en possession d'un certificat RP Niveau 1 datant de moins de 3 ans
3. Être en possession d'un certificat SCN Niveau 2 datant de moins de 4 ans
4. Être en possession d'un certificat CSQ datant de moins de 4 ans

Modalités d'évaluation

Validation des Acquis Théoriques (VAT) par QCM de 40 questions.
Validation des Acquis en Situation (VAS) selon 11 critères.

Critères de réussite

Le certificat RP2 est délivré :

- si le stagiaire obtient une note $\geq 15/20$ à la VAT
Pour une note $\geq 8/20$ et $< 15/20$, le stagiaire se verra proposer une nouvelle VAT.
- si note $\geq 14/20$ (2 critères sensibles acquis sur 3) à la VAS